



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-029

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2021

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme

26-2021-02-08-004 - ARRÊTÉ n° EN DATE DU 08 FÉVRIER 2021 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS CŒUR (2 pages)	Page 3
26-2021-02-08-003 - ARRÊTÉ n° EN DATE DU 08 FÉVRIER 2021 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS FORMULAIRE (3 pages)	Page 6
26-2021-02-08-002 - ARRÊTÉ n° EN DATE DU 08 FÉVRIER 2021 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES DÉPENSES CHORUS DT (2 pages)	Page 10

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-02-08-004

ARRÊTÉ n°

EN DATE DU 08 FÉVRIER 2021

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR
L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS
CŒUR



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 08 FÉVRIER 2021
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS CŒUR

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

VU l'arrêté ministériel n°20/2515/A en date du 16 décembre 2020 nommant Mme Patricia JALLON, directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté n° 26-2021-01-26-002 en date du 26 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Patricia JALLON, directeur du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2021-02-02-004 en date du 2 février 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Sont habilités à intervenir pour l'application chorus cœur les agents ci-après :

NOM	PRÉNOM
TURC	Corinne
COLONNA-MARQUIS	Chantal
POMIER	Alexandre
CORONNEL	Dominique
LEPOINT	Irène
GIRARD	Laurence
BAYART	Isabelle
CHASSOULIER	Agnès
CHAREYRON	Françoise

Article 2 : Sont désignés les agents ci dessus pour intervenir dans l'application Chorus cœur dans le respect des instructions reçues du directeur du SGCD.

Article 3 :Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 08 février 2021

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

- signé -

Patricia JALLON

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-02-08-003

ARRÊTÉ n°

EN DATE DU 08 FÉVRIER 2021

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR
L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS
FORMULAIRE



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 08 FÉVRIER 2021
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DANS L'APPLICATION CHORUS FORMULAIRE

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

VU l'arrêté ministériel n°20/2515/a en date du 16 décembre 2020 nommant Mme Patricia JALLON, directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2021-01-26-002 en date du 26 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Patricia JALLON, directeur du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté n° 26-2021-02-02-004 en date du 2 février 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Sont habilités pour saisir, valider les demandes d'achats ou de subventions ainsi que faire le service fait :

Sur le BOP 354

Nom	saisie	Validation
MOUNIER Nathalie	x	x
DELAYGUE Gisèle	x	x
CORONNEL Dominique	x	x
LEPOINT Irène	x	x
CARRERE Bernadette	x	x
BELMONT Patricia	x	x
GIRARD Laurence	x	x
BAYART Isabelle	x	x
VARTANIAN Sonia	x	x
CHASSOULIER Agnès	x	x
CHAREYRON Françoise	x	x

Sur les BOP 723, 362 et 349

Nom	saisie	validation
CHASSOULIER Agnès	x	x
CHAREYRON Françoise	x	x

Sur les BOP 216, 176, 134, 148, 215, 217, 206, 155 et 124 pour l'action sociale

Nom	Saisie	validation
TERRAIL Doris	x	x
CORONNEL Dominique	x	x

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant à l'article 1^{er} du présent arrêté pour la saisie et validation des demandes d'achats, de subventions ainsi que pour faire le service fait dans le respect des instructions reçues du directeur du SGCD..

Article 3 :Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 08 février 2021

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

- signé -

Patricia JALLON

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-02-08-002

ARRÊTÉ n°

EN DATE DU 08 FÉVRIER 2021

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR
L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DES DÉPENSES CHORUS DT



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 08 FÉVRIER 2021
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE DES DÉPENSES CHORUS DT

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

VU l'arrêté ministériel n°20/2515/A en date du 16 décembre 2020 nommant Mme Patricia JALLON, directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2021-01-26-002 en date du 26 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Patricia JALLON, directeur du secrétariat général commun départemental ;

Vu l'arrêté n°26-2021-02-02-004 en date du 2 février 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs du SGCD ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Sont habilités en qualité de gestionnaires valideurs départementaux CHORUS DT les agents dont la liste suit :

BOP 354	Valideur à la commande	Valideur pour le paiement
MOUNIER Nathalie	x	x
DELAYGUE Gisèle	x	x
CORONNEL Dominique	x	x
LEPOINT Irène	x	x
POMIER Alexandre	x	x
CHEVRIER Agnès	x	
BOURGEAT Isabelle	x	
BELIN Marylin	x	
PLASSE Cécile	x	
CHAUVET Sylvie	x	
PLOMB Valérie	x	
STEPHAN-PICHON Nadine	x	

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant à l'article 1^{er} du présent arrêté pour la gestion des frais de déplacement pour le budget opérationnel du programme 354.

Ces agents sont chargés de valider dans l'application Chorus-DT toutes demandes d'ordre de mission et ou toutes demandes d'états de frais.

La délégation de signature doit s'exécuter dans le respect du dispositif de validation des actes, conformément aux profils définis pour chacun des agents.

Article 3 : Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 08 février 2021

Pour le Préfet et par délégation ,
Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

- signé-

Patricia JALLON